



Règlement intérieur – JUDO CLUB MAULOIS

Toute adhésion au **JUDO CLUB MAULOIS** implique la **connaissance** et l'**acceptation** des règles suivantes :

◆ Adhésion et cotisation

- Toute adhésion est **ferme et définitive**.
- La **cotisation** représente la participation au fonctionnement de l'association. Elle ne constitue pas une avance sur des prestations de service.
- La **licence fédérale** et l'**assurance** sont valables pour toute la saison sportive.
- Le **paiement de la cotisation** est dû en intégralité à l'inscription, **sans déduction préalable** des aides extérieures (Pass'Sport, Pass+, Labaz). Les remboursements de ces aides seront effectués une fois les paiements reçus par l'association.
- Un **paiement échelonné par chèques ou CB** est possible, mais **les encaissements ne pourront être annulés** une fois la facilité de paiement mise en place.

◆ Remboursement cotisation, licence et assurance

- Comme indiqué dans la rubrique « adhésion et cotisation », toute adhésion est **ferme et définitive**.
- La cotisation (hors assurance et licence) est valable pour toute la saison sportive. **Elle n'est pas remboursable sauf en cas exceptionnel (accident ou incapacité attestée médicalement)**.
- La licence fédérale et l'assurance sont valables pour toute la saison sportive (pour le judo et le ju jitsu). Elles ne sont pas remboursables.

◆ Documents obligatoires

- Un **certificat médical** ou une **attestation de questionnaire de santé** conforme est obligatoire pour toute pratique (judo, Ju Jitsu ou multisport).

◆ Calendrier des cours

- Il n'y a pas de cours pendant les congés scolaires. Les vacances commencent le **vendredi après les cours**.

Règles d'hygiène et de sécurité

📌 Encadrement des enfants

- Une **surveillance spécifique** est assurée pour les enfants de maternelle à la fin des séances.
- Les **enfants de primaire doivent rester dans le dojo (pour le judo) ou dans le gymnase/sur le terrain extérieur selon l'activité (pour le multisport)** jusqu'à ce qu'un adulte responsable vienne les chercher.



Règlement intérieur – JUDO CLUB MAULOIS

- La responsabilité du club n'est engagée que si l'enfant a été **remis au professeur ou à un membre majeur du bureau**, et ce, **uniquement pendant les temps d'activité organisés** par le club.

Les **parents sont responsables de leurs enfants** :

- Jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami (pour le judo et le ju jitsu) ou sur le terrain/dans le gymnase (pour le multisport)
- Dans les couloirs et les vestiaires.
- Dès la fin de la séance.

Comportement & Tenue

- Les **retards peuvent entraîner un refus d'accès au cours**.
- Ongles courts, **cheveux attachés, pas de pieds nus en dehors du tatami**.
- **Tenue de judo/ Ju Jitsu** :
 - Garçons : torse nu sous le judogi.
 - Filles : T-shirt blanc sous le judogi.
- **Smartphones interdits** pendant les entraînements.
- En **multisport**, des **chaussures propres pour l'intérieur** sont obligatoires pour les activités en gymnase. Une tenue de sport adaptée est obligatoire pour les activités en intérieur comme en extérieur.

Sanctions

Une **attitude inadaptée** (insolence, agressivité, non-respect des lieux, des autres ou des encadrants) de la part de l'adhérent ou de ses responsables légaux pourra entraîner :

- Une **exclusion temporaire ou définitive du cours**.
- Ou la **radiation de l'association**.

Réclamations

Les réclamations doivent être formulées par écrit et envoyées au Bureau du club pour traitement.

- jcm.inscriptions@gmail.com concernant les inscriptions et paiements
- phhennig@gmail.com pour toute autre réclamation